Appel d’organismes internationaux pour la libération de Jean-Claude Kavumbagu

@rib News, 20/07/2010BurundiÂ : trois organisations demandent la libÃ©ration dâ€™un journaliste dÃ©tenu pour trahison (Kampala, le 20 juillet 2010) â€“ Les autoritÃ©s burundaises se doivent de libÃ©rer Jean-Claude Kavumbagu, un journaliste arrÃªtÃ© pour trahison le 17 juillet, dÃ©clarent aujourdâ€™hui le ComitÃ© pour la protection des journalistes, lâ€™East and Ho Africa Human Rights Defenders Project (le Projet des dÃ©fenseurs des droits de lâ€™homme de lâ€™Est et de la Corne de lâ€™Afrique) et Human Rights Watch. Lâ€™arrestation porte atteinte au droit Ã la libertÃ© dâ€™expression de ce journaliste, a les trois organisations. Kavumbagu, rÃ©dacteur en chef de Net Press, un journal en ligne, aurait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© en raison dâ€™ article publiÃ© le 12 juillet dans lequel il critiquait les forces de sÃ©curitÃ© burundaises et mettait en doute leur capacitÃ© Ã dÃ©fendre le pays contre une Ã©ventuelle attaque. Lâ€™article faisait suite aux attentats perpÃ©trÃ©s le 11 juillet Ã Kampala, Ouganda, et aux menaces profÃ©rÃ©es par le groupe dâ€™insurgÃ©s somaliens Shebbab contre le Burundi du fait de la prÃ©sence de troupes burundaises au sein de la mission de lâ€™Union africaine en Somalie (AMISOM).
Â«Â Lâ€™arrestation de Kavumbagu marque un recul considÃ©rable pour la libertÃ© dâ€™expression au BurundiÂ Â», a dÃ©c Peligal, directrice de la division Afrique de Human Rights Watch. Â«Â Sa dÃ©tention prolongÃ©e et les poursuites dont il fait lâ€™objet font lâ€™effet dâ€™une douche froide, laissant entendre quâ€™aucune critique des forces de sÃ©curitÃ© nâ€™est poursuites devraient Ãªtre abandonnÃ©es sur-le-champ.Â Â»Dans son article, Kavumbagu Ã©crivait que Â«Â lâ€™inquiÃ©tude rÃ©elle Ã Bujumbura et tous ceux qui ont appris [les attentats] hier Ã Kampala Ã©taient convaincus que si les miliciens Shebbab voulaient tenter "quelque chose" dans notre pays, ils rÃ©ussiraient avec une facilitÃ© dÃ©concertante tellement nos forces de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ© brillent plus par leur capacitÃ© Ã piller et Ã tuer leurs compatriotes quâ€™Ã dÃ©fendre paysÂ Â».Les autoritÃ©s accusent Kavumbagu de trahison au sens de lâ€™article 570 du code pÃ©nal burundais, qui interdit Ã tout Burundais Â«Â en temps de guerre [de participer] sciemment Ã une entreprise de dÃ©moralisation de lâ€™ArmÃ©e ou de Nation ayant pour objet de nuire Ã la dÃ©fense nationaleÂ Â». La trahison est punie dâ€™un emprisonnement Ã perpÃ©tuitÃ© autoritÃ©s nâ€™ont fourni Ã lâ€™avocat de Kavumbagu aucune explication sur la maniÃ¨re dont son article aurait pour objet d nuire Ã la sÃ©curitÃ© nationale. Elles nâ€™ont pas non plus dÃ©clarÃ© explicitement que le Burundi se trouve Â«Â en temps guerreÂ Â» pour justifier le chef dâ€™inculpation de trahison telle que dÃ©finie dans le code pÃ©nal. Lâ€™avocat de Kavumba pas prÃ©sent lors de son interrogatoire.Â«Â Le dynamisme de la presse burundaise est mis Ã mal chaque fois que les autoritÃ©s sâ€™en prennent Ã des journalistes pour la simple raison quâ€™ils Ã©mettent une opinion provocatrice ou impopul parmi les instances gouvernementalesÂ Â», a dÃ©clarÃ© Tom Rhodes, consultant Afrique de lâ€™Est pour le ComitÃ© pour la protection des journalistes. Â«Â Il est impÃ©ratif que le gouvernement inverse cette tendance.Â Â»Au moment de lâ€™inculpati de Kavumbagu, le magistrat a ordonnÃ© sa dÃ©tention provisoire, sans aucune explication. En vertu de lâ€™article 71 du code de procÃ©dure pÃ©nale du Burundi, la dÃ©tention prÃ©ventive ne peut Ãªtre ordonnÃ©e que si elle constitue lâ€™unique moy conserver les preuves, de prÃ©server lâ€™ordre public, de protÃ©ger lâ€™inculpÃ©, de mettre fin Ã lâ€™infraction ou de prÃ© renouvellement, ou de garantir le maintien de lâ€™inculpÃ© Ã la disposition de la justice.Le ComitÃ© pour la protection des journalistes, lâ€™East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project et Human Rights Watch ont dÃ©clarÃ© que les critiques Ã©mises par Kavumbagu concernant les forces de sÃ©curitÃ© constituent un discours protÃ©gÃ© par le droit international qui ne devrait pas Ãªtre passible de sanctions pÃ©nales. En vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont le Burundi est partie, les limitations Ã la libertÃ© dâ€™expression pour des raisons de sÃ©curitÃ© nationale doivent Ãªtre prÃ©vues par la loi et strictement nÃ©cessaires et proportionnelles Ã lâ€™objectif recherchÃ©. Les Principes de Johannesburg relatifs Ã la sÃ©curitÃ© nationale, Ã la libertÃ© dâ€™expression et Ã lâ€™accÃ¨s Ã lâ€™information, formulÃ de la libertÃ© dâ€™expression en 1996 et approuvÃ©s par le Conseil des droits de lâ€™homme des Nations Unies, prÃ©voient toute loi qui restreindrait la libertÃ© dâ€™expression Â«Â doit Ãªtre accessible, sans ambigÃ¼itÃ©s, Ã©crite de maniÃ¨re prÃ© Ã©troite de faÃ§on Ã permettre aux individus de savoir si une action prÃ©cise est illÃ©galeÂ Â». Par ailleurs, Â«Â nul ne peut puni pour avoir critiquÃ© ou insultÃ© la nation, lâ€™Ã‰tat ou ses symboles, le gouvernement, ses institutions ou ses fonctionna Ã moins que la critique ou lâ€™insulte ne soit destinÃ©e Ã inciter Ã la violence imminenteÂ Â».Â«Â Jean-Claude Kavumbagu Ãªtre libÃ©rÃ© sur-le-champÂ Â», a dÃ©clarÃ© Hassan Shire Sheikh, directeur exÃ©cutif de lâ€™East and Horn of Africa Huma Defenders Project. Â«Â La situation sÃ©curitaire tant au Burundi quâ€™en Afrique de lâ€™Est en gÃ©nÃ©ral ne peut servir de pour porter atteinte aux principes fondamentaux de la libertÃ© dâ€™expression ou pour faire reculer les efforts de dÃ©criminalisation du dÃ©lit de presse Ã travers le monde.Â Â»ContexteKavumbagu a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© vers midi le 17 juillet pa colonel David Nikiza, qui sâ€™Ã©tait rendu Ã son bureau muni dâ€™un mandat dâ€™amener dÃ©livrÃ© par le bureau du proc Bujumbura. Kavumbagu a Ã©tÃ© conduit devant un magistrat pour Ãªtre interrogÃ©. Lâ€™interrogatoire a principalement portÃ un article de Kavumbagu dans lequel il affirmait que le Burundi Ã©tait vulnÃ©rable aux miliciens Shebbab. Le jour de la parution de lâ€™article, Sheikh Ali Mohamed Raghe, du mouvement Shebbab, a dÃ©clarÃ© aux journalistes que le Burundi serait attaquÃ© sâ€™il ne retirait pas ses forces de Somalie.Au bout de deux heures dâ€™interrogatoire, Kavumbagu a Ã©tÃ© de trahison et immÃ©diatement transfÃ©rÃ© Ã la prison de Mpimba, Ã Bujumbura.Des organisations mÃ©diatiques du Burund de la rÃ©gion, dont lâ€™Union burundaise des journalistes et lâ€™Association des journalistes de lâ€™Afrique de lâ€™Est, ont cette arrestation.Le Burundi est souvent reconnu pour le dynamisme de ses mÃ©dias, qui comprennent plus dâ€™une douzaine de stations de radio privÃ©es, une chaÃ®ne de tÃ©lÃ©vision privÃ©e et plusieurs journaux, dont beaucoup expriment des opinions critiques Ã lâ€™Ã©gard du gouvernement. Des journalistes y ont cependant Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s de maniÃ¨re arbitra harcelÃ©s ou menacÃ©s Ã de nombreuses reprises.En avril 2006, trente journalistes avaient Ã©tÃ© briÃ¨vement dÃ©tenus par police lors dâ€™une conférence de presse organisÃ©e chez un ancien dÃ©putÃ©. En juin 2006, Aloys Kabura, de lâ€™Agen burundaise de presse, avait Ã©tÃ© condamnÃ© Ã cinq mois dâ€™emprisonnement pour diffamation aprÃ¨s avoir remis en cau au cours dâ€™une conversation privÃ©e dans un bar, le comportement de la police lors des Ã©vÃ©nements dâ€™avril. En nov 2006, trois autres journalistes â€“ Serge Nibizi et Domitille Kiramvu de la Radio Publique Africaine et Mathias Manirakiza de Radio Isanganiro â€“ avaient tous Ã©tÃ© dÃ©tenus pour atteintes prÃ©sumÃ©es Ã la sÃ©curitÃ© nationale du pays. Ils ont Ã© acquittÃ©s en janvier 2007.Kavumbagu a dÃ©jÃ Ã©tÃ© arrÃªtÃ© Ã cinq autres reprises. La derniÃ¨re fois, qui remonte Ã 2008

Ã©tÃ© mis en dÃ©tention provisoire pendant sept mois pour diffamation aprÃ¨s avoir publiÃ© un article accusant le PrÃ©sident Pierre Nkurunziza dâ€™avoir dÃ©tournÃ© des fonds publics lors des Jeux olympiques de 2008 en Chine. Kavumbagu a Ã©tÃ© et acquittÃ© en mars 2009, bien que le procureur ait fait appel contre son acquittement, et ce dossier nâ€™a toujours pas Ã©tÃ clos.Ces derniers mois, plusieurs journalistes burundais ont Ã©tÃ© battus ou menacÃ©s par la police ou des militants de partis politiques alors quâ€™ils couvraient les Ã©lections. Dans dâ€™autres cas, des dÃ©fenseurs des droits de lâ€™homme, membres de trois organisations burundaises, Ã savoir lâ€™Association pour la protection des droits humains et des personnes dÃ©tenues (APRODH), le Forum pour le renforcement de la sociÃ©tÃ© civile (FORSC) et lâ€™Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations Ã©conomiques (OLUCOME), ont Ã©tÃ© menacÃ©s ou soumis Ã une surveillance aprÃ¨s avoir critiquÃ© le gouvernement.Une chercheuse de Human Rights Watch, Neela Ghoshal, a Ã©tÃ© expulsÃ©e du Burundi en mai dernier suite Ã la publication par Human Rights Watch dâ€™un rapport sur la violence prÃ©Ã©lectorale. Le gouvernement a estimÃ© que le rapport avait pour objectif de dÃ©nigrer lâ€™image des forces de sÃ©curitÃ©.